

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 4 avril 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2019-03-30 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION
DU TABLEAU DES EMPLOIS –SERVICE DECHETS MENAGERS**

DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 11 AVRIL 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l’ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019_03_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l’EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019_03_39 « Constitution d’un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis
<u>Secrétaire de séance :</u>	André MAGNIER
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents
<u>Nombre de votants :</u>	65 votants

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2019

Application agréée E.legalite.com

Actuellement, le personnel affecté aux déchèteries est de **4 ETP** (3 ETP à Toul + 1 ETP à Gondreville-Fontenoy). Les deux déchèteries sont ouvertes 6 jours sur 7 du lundi au samedi. Les jours de plus fortes affluences sont principalement les lundi, vendredi et samedi. La période hivernale s'étale du 1^{er} novembre au 31 mars (5 mois) et la période estivale, de plus forte influence, va du 1^{er} avril au 30 octobre (7 mois).

Suite à l'agrandissement de la déchèterie de Toul (nombre de quais plus importants à gérer), le besoin d'un agent supplémentaire à temps non complet avait été mis en évidence et validé en exécutif. Jusqu'à présent, la collectivité a pourvu ce demi-poste en ayant recours à la réalisation d'heures supplémentaires par les agents en poste et à des emplois temporaires et/ou saisonniers pour faire face aux besoins d'accueil des usagers (aide aux personnes et amélioration du tri) sur la déchèterie.

Lors de l'élaboration du projet de mise en conformité de la déchèterie de Gondreville-Fontenoy, le besoin d'avoir, au moins lors des périodes de forte affluence, 2 agents de déchèterie sur site, a également été identifié.

Les besoins de la déchèterie de Toul : à raison de 2 personnes sur site en permanence et une 3^{ème} personne en période de forte affluence (50% du temps) le volume horaire annuel nécessaire représente : $2\,400 \times 2 + 1\,200 = 6\,000$ heures de travail par an. Sur la base de 1 607 heures travaillées par agent et par an, le besoin s'établit à **3,7 ETP**.

Les besoins de la déchèterie de Gondreville-Fontenoy : à raison d'1 personne sur site en permanence et une deuxième personne en période de forte affluence (50% du temps), le volume horaire annuel nécessaire représente : $1\,700 \times 1 + 850 = 2\,550$ heures de travail par an. Sur la base de 1 607 heures travaillées par agent et par an, le besoin s'établit à **1,6 ETP**.

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, il est proposé de compléter l'équipe des agents de déchèterie par le recrutement d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,

Vu le Décret n° 88-145 modifié ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Vu la disponibilité des crédits budgétaires,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20190404-2019_03_30-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre, décide, pour une optimisation du fonctionnement des déchèteries de Toul et de Gondreville/Fontenoy :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2019

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX